

REGLEMENTS INTERIEURS DES DECHETERIES - ANNEXE 1 : TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JUIN 2017

Déchets	Particuliers		Professionnels (et associations)		Collectivités	
	Particuliers de la Cdc	Particuliers hors Cdc	Professionnels de la Cdc (1)	Professionnels hors Cdc	Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes
Encombrants (hors DEEE)	Gratuit ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ : 15 € / m ³	Exclu	15 € / m ³ (2)	24 € / m ³	Gratuit ≤ 1 m ³ / semaine > 1 m ³ / semaine : 15 € / m ³	24 € / m ³
Bois	Gratuit ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ : 15 € / m ³	Exclu	15 € / m ³	20 € / m ³	Gratuit	20 € / m ³
Déchets verts	Gratuit	Exclu	15 € / m ³ ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ / jour : exclu	20 € / m ³ ≤ 1 m ³ / jour > 1 m ³ / jour : exclu	Gratuit ≤ 1 m ³ / semaine > 1 m ³ / semaine : exclu	20 € / m ³ ≤ 1 m ³ / semaine > 1 m ³ / semaine : exclu
Déchets inertes	Gratuit ≤ 2 m ³ par jour > 2 m ³ : 15 € / m ³ limité à 4 m ³ / jour (sauf déchèterie de Noron- l'Abbaye limité à 20 m ³ / jour)	Exclu	15 € / m ³ limité à 4 m ³ / jour (sauf déchèterie de Noron- l'Abbaye limité à 20 m ³ / jour)	20 € / m ³ limité à 4 m ³ / jour (sauf déchèterie de Noron- l'Abbaye limité à 20 m ³ / jour)	Gratuit à la déchèterie de Noron-l'Abbaye (limité à 20 m ³ / jour, sauf autorisation spéciale) 15 € / m ³ dans les autres déchèteries (limité à 4 m ³ / jour)	20 € / m ³ limité à 4 m ³ / jour (sauf déchèterie de Noron- l'Abbaye limité à 20 m ³ / jour)
Ferrailles (hors DEEE)	Gratuit	Exclu	15 € / m ³	15 € / m ³	Gratuit	15 € / m ³
Cartons	Gratuit	Exclu	Gratuit	15 € / m ³	Gratuit	15 € / m ³
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Gratuit	Exclu	Gratuit (exclu pour les vendeurs ou distributeurs de ces produits)	Exclu	Gratuit	Exclu
Déchets Dangereux des Ménages	Gratuit	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Huiles minérales de vidange	Gratuit limité à 10 litres par jour	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu
Huiles alimentaires	Gratuit limité à 10 litres par jour	Exclu	Exclu sauf associations et commerçants ambulants gratuit, mais limité à 20 litres / jour	Exclu	Exclu	Exclu

(1) ou professionnel hors Cdc travaillant pour un particulier ou une commune de la Cdc, avec obligation de présentation d'une attestation datée et signée des deux parties (professionnel et particulier ou maire de la commune)

(2) gratuité des dépôts pour l'AIPF pour les seuls déchets encombrants ramassés autour des conteneurs de tri